

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2019-2020 :
DE NOUVEAUX PROJETS MOBILISATEURS RECHERCHÉS**

Granby, le 6 mai 2019 – Cette année encore, la MRC de La Haute-Yamaska a choisi d'investir dans le développement local et régional de ses collectivités. C'est pourquoi elle lance un quatrième appel de projets dans le cadre de son Fonds de développement des communautés. Doté d'une enveloppe de 244 000 \$ pour 2019-2020, ce Fonds agit comme levier dans la réalisation de projets porteurs améliorant les milieux de vie.

Ainsi, dans le cadre de cet appel de projets, les coopératives, les organismes communautaires, paramunicipaux, les municipalités locales, de même que les organismes à but non lucratif sont invitées à soumettre des projets qui répondent aux défis propres à leur réalité. Il s'agit d'une invitation à la créativité et d'une occasion unique de proposer des initiatives nouvelles pour répondre à d'importants enjeux locaux tels la rétention des jeunes en région, le renforcement du tissu social et la bonification des services de proximité.

« Nous sommes à la recherche de projets démontrant une application réelle et concrète sur notre territoire. Il faut que ceux-ci répondent à un besoin ou une priorité locale et qu'ils se démarquent par leur ingéniosité. C'est ce que nous recevons chaque année dans le cadre de nos appels de projets; nul ne doute qu'il en sera de même cette fois encore! », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Les citoyens et organismes qui souhaitent s'impliquer dans leur communauté et soumettre un projet au Fonds de développement des communautés doivent, dans un premier temps, rencontrer le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC, et ce, afin de s'assurer de l'éligibilité de leur projet et de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de leur demande. La date butoir pour le dépôt d'un projet est fixée au vendredi 18 octobre 2019, à 16 h.

Trois types de projets sont admissibles :

Types de projet	Description	Financement des dépenses admissibles
Projets locaux	Projet pour l'aménagement d'infrastructures ou le développement d'un service qui couvre généralement le territoire d'une seule municipalité	<ul style="list-style-type: none"> - Granby : jusqu'à 50 % - Territoires ruraux : jusqu'à 60 % - Municipalités considérées à revitaliser selon le MAMOT : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 80 % pour Waterloo - Jusqu'à 90 % pour Warden <p>Dans tous les cas, la subvention maximale ne peut dépasser 60 000 \$.</p>
Projets régionaux	Projet pour le développement d'un service au bénéfice des citoyens d'au moins deux municipalités ou applicable sur le territoire d'au moins deux municipalités	<p>Jusqu'à 60 % pour toutes les municipalités</p> <p>La subvention maximale ne peut dépasser 100 000 \$.</p>
Études et planifications	Projet de mobilisation, de consultation et de planification en vue de réaliser un projet	<ul style="list-style-type: none"> - Granby et territoires ruraux : jusqu'à 70 % - Municipalités considérées à revitaliser selon le MAMH (Warden, Waterloo) : jusqu'à 80 % <p>Dans tous les cas, la subvention maximale ne peut dépasser 60 000 \$.</p>

Les montants des subventions sont attribués en fonction des demandes d'aide financière de chaque projet. Rappelons que les sommes allouées dans le cadre du Fonds du développement des communautés sont rendues disponibles grâce à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Fonds de développement des territoires. Les bénéficiaires de l'appel de projets 2019-2020 devraient être dévoilés au début de la prochaine année.

Le formulaire de présentation de projet, les grilles d'évaluation ainsi que la Politique chapeautant le Fonds de développement des communautés sont disponibles sur le site Web de la MRC au www.haute-yamaska.ca, à la page « Développement local et régional ».